

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 10

Rubrik: Actualité du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Actualité du logement

Les écolos contre le logement?

Les écologistes sortent de leurs forêts (mortes) et engagent avec énergie (douce) une campagne contre l'aide fédérale à la construction de logements. C'est d'abord le WWF et la Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage qui s'opposent au crédit supplémentaire de 3 milliards de francs proposé par la Confédération pour favoriser la construction de logements, les rénovations, voire l'accès à la propriété. Motif: les habitations projetées, dévoreuses de terrains, menacent la zone agricole.

C'est ensuite un conseiller national «vert» (lui-même bénéficiaire de l'aide fédérale au logement!) qui demande au Conseil fédéral de modifier la loi de 1974. Il faut supprimer l'aide publique à la construction d'habitations à faible densité d'occupation du sol projetées sur des terres favorables à la culture. De même convient-il d'encourager l'habitat groupé et les coopératives d'habitation.

Sur le fond, nous ne pouvons que manifester notre accord. Evidemment, les deniers publics ne doivent pas être affectés au subventionnement des citoyens les plus favorisés qui peuvent se construire des villas. Bien sûr, il faut éviter de multiplier les maisons indivi-

duelles et se garder de transformer notre pays en un «village nègre» de Genève à Romanshorn. Assurément, les organisations de locataires sont, elles aussi, partisans des coopératives d'habitation et, plus généralement, d'un habitat de qualité à proximité d'une campagne encore accueillante.

Mais voilà un juste combat mené au mauvais moment, sur un terrain peu propice.

Etait-il opportun de soulever la question des villas le jour où l'Office du logement mendiait à la Confédération d'importants crédits, au risque de les lui voir refusés, y compris pour les logements sociaux?

Etait-il indispensable de donner un coup de pied à un convalescent qui venait d'échapper de justesse au démantèlement et à la cantonalisation? N'aurait-on pas dû poser le débat sous l'angle de l'aménagement du territoire et lors de l'adoption des plans directeurs cantonaux, seuls garants de la zone agricole?

Naïveté? ou bien alliance objective avec les milieux immobiliers les plus réactionnaires, opposés à toute intervention de l'Etat dans la construction du logement? Aux lecteurs de décider.

«Droit au logement» N° 55, juillet 1985.

Bâtiment et conjoncture

Les joies et les vicissitudes de la construction

Tel est le titre d'un intéressant article paru dans le numéro de septembre du *Mois économique et financier*, revue de la SBS. Son auteur, J. Wiegand, directeur de Planvonsult à Bâle, brosse un tableau globalement optimiste des perspectives du secteur de la construction en Suisse. Selon lui, la Suisse s'est relativement bien tirée de la crise du bâtiment qui sévit dans les pays européens depuis le milieu des années 70.

Ainsi, en 1984, les sommes investies dans la construction ont atteint un total de 34 milliards de francs: 80% de ces dépenses ont été investies dans le secteur du bâtiment: construction d'immeubles, rénovations, transformations, tandis que les travaux publics de génie civil ont atteint à peine 20% de ce total. L'auteur souligne les disparités régionales: Vaud et Genève connaissent actuellement une surchauffe du bâtiment, alors que Bâle connaît une diminution permanente du volume des constructions; à Zurich aussi, la situation n'est pas satisfaisante. Si bien que les entreprises bâloises s'en vont soumissionner dans les cantons voisins. Les frontières cantonales tendent à ne plus en être; de plus en plus nombreuses sont les entreprises à travailler dans d'autres cantons que le leur. On constate également une percée sur le marché suisse d'en-

treprises étrangères, dont les prix, extrêmement concurrentiels, leur ouvrent les portes du marché helvétique.

L'auteur, cependant, ne pense pas que la conjoncture soit particulièrement morose ni ne prête au pessimisme: la demande d'appartements plus spacieux n'est pas encore satisfaite, et les actuelles conditions de financement sont avantageuses; à la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle, les besoins en placements immobiliers persistent, voire vont se développer. Par contre, deux aspects se révèlent négatifs: premièrement la quantité limitée de terrains à bâtir, et deuxièmement le prix trop élevé de la construction.

Dans l'ensemble, l'industrie du bâtiment n'a pas à craindre l'avenir: non seulement le volume global des constructions ne va pas reculer comme il l'a fait dans d'autres pays, mais il va se maintenir, selon toute vraisemblance, à son niveau actuel, qui est relativement élevé. Mais il faut tendre vers une meilleure rationalisation de la construction et de la planification pour en abaisser les coûts, et seules pourront survivre les entreprises qui auront su utiliser à leur profit les nouvelles technologies en matière de planification et de construction. PEM.